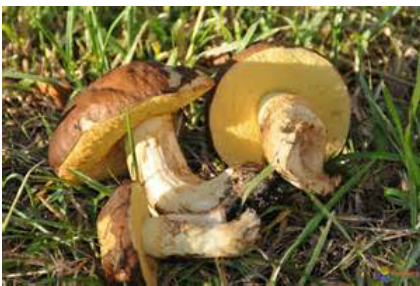


LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS, AVEC MODÉRATION



Les cèpes sont des champignons très appréciés



L'amanite phalloïde est un champignon mortel

Le saviez-vous ?

Contrairement aux idées reçues, les champignons, fleurs ou fruits de la forêt n'appartiennent pas à tout le monde.

Ils appartiennent aux propriétaires des forêts, qu'elles soient privées ou publiques (comme les forêts domaniales ou des collectivités).

La cueillette doit faire l'objet d'une autorisation du propriétaire. Concernant les forêts domaniales gérées par l'ONF, ce dernier tolère les cueillettes à caractère familial, en petite quantité et sans revente.

L'automne est la saison idéale pour la cueillette des champignons en forêt. Mais avant de prendre son panier, l'ONF vous livre quelques conseils.

Cueillir raisonnablement

Dans les forêts ouvertes au public, l'ONF tolère la cueillette à caractère familial. Elle ne doit pas être pratiquée à des fins commerciales.

Le volume prélevé autorisé est de 5 litres par famille et par jour (l'équivalent d'un petit panier).

Le code forestier institue des **sanctions pénales à l'encontre des auteurs de prélèvements abusifs** : tout ramassage non autorisé ou trop volumineux est puni d'une amende ; de 135 euros (de 5 à 10 litres) jusqu'à 1500 euros (au-delà de 10 litres).

Par ailleurs, certains champignons peuvent être protégés, limitant ou interdisant leur récolte par arrêté préfectoral (affichage en Préfecture et Mairie).

Quelques règles à respecter

- Equipez-vous d'un panier plutôt que d'un sac en plastique où les champignons risquent de s'écraser, se mélanger et s'abîmer rapidement.
- Cueillez les champignons délicatement, en les prenant en entier y compris la partie souterraine qui est un élément de reconnaissance de l'espèce. Les consommer rapidement
- Ne récoltez que les champignons que vous connaissez : en effet environ 3 000 espèces de champignons existent en Ile-de-France ; beaucoup sont toxiques et 5 ou 6 espèces sont mortelles.
- Les champignons non comestibles doivent être laissés en état.

La forêt est un espace fragile, protégez-là.